



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contraception

Question écrite n° 64020

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles et en particulier du SIDA. Des campagnes d'information et de conseil pour l'utilisation des préservatifs masculins se sont succédé et n'ont pas manqué d'alerter la population sur les risques encourus. Par contre, il est étonnant qu'aucune campagne de promotion du préservatif féminin d'ampleur nationale n'ait été faite à ce jour, ni même une simple campagne d'information concernant l'existence de ce mode de prévention. Il faut noter de plus que le prix de vente de ces préservatifs est extrêmement élevé et qu'il n'y a jamais eu de distribution gratuite dans les lieux de santé publique ni dans les centres d'information. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour promouvoir ce moyen de prévention et éviter de nouvelles contaminations.

Texte de la réponse

Le préservatif féminin est reconnu comme un moyen fiable de se protéger contre les maladies sexuellement transmissibles (MST), dont le virus du sida. Cet outil est promu depuis le début de l'année 1999, date de la mise en place d'un programme de prévention des risques sexuels spécifiquement dédié aux femmes et organisé par une convention triennale avec le mouvement français du planning familial. Depuis le début de l'année 2001, afin de faciliter l'accès à ce mode de protection, le réseau de distribution payant a été étendu à deux chaînes d'hypermarché. La promotion de ce moyen de prévention des risques sexuels a été assurée en début d'année dans le cadre de la campagne de communication sur le VIH. Dans l'annonce publiée dans la presse à l'intention des hommes, le préservatif féminin était présenté. Le mode d'emploi du préservatif féminin est expliqué dans le livret L'Amour en questions édité dans le cadre de cette campagne et largement diffusé : 400 000 exemplaires ont été imprimés, dont 225 000 diffusés à ce jour par le comité français d'éducation pour la santé auprès des relais institutionnels et associatifs ainsi qu'aux gynécologues et aux plannings familiaux. Dans le cadre d'un partenariat avec un groupe d'hypermarché, 160 000 exemplaires supplémentaires ont été édités et sont diffusés dans les parapharmacies. Cependant, il est indéniable que des freins empêchent actuellement une diffusion plus large et que son acceptabilité par les femmes doit être améliorée. A cet effet une étude est en cours dont les résultats seront prochainement disponibles. Le prix actuel peut également être dissuasif (pas moins de 7 francs en officine) mais l'arrivée récente sur le marché d'un nouveau produit pourrait contribuer à une diminution de son coût. Il convient également de rappeler que la mise à la disposition auprès des femmes en situation de précarité du préservatif féminin est assurée par des associations dans le cadre d'actions soutenues par l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64020

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4085

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5827